

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	Votants
29	15	24

Séance du 20 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le lundi vingt juillet, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 13 juillet 2015 (affichage le 13 juillet 2015) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David LAZARUS Maire.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Doriane FRAYER, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Sylvie QUENETTE, Bruno LUZI, Laurence LANNOY, Gilles VIGNÉ, Christelle DOUAY, Sabrina GASPARD, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY.

Absents excusés :

Marc VIRION, représenté par Christelle DOUAY
Christelle BERTRAND, représentée par Doriane FRAYER
Rafaël DA SILVA, représenté par Patrice GOUIN
Claudine SAINT-GAUDENS représentée par Sylvie QUENETTE
Françoise GALLOU, représentée par Danièle BLAS
Dominique SUTTER, représenté par Marie-France SERRA
Olivier KRYSIAK, représenté par G. VIGNÉ
Guillaume NICASTRO, représenté par Sabrina GASPARD
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absent :

Claire MENNE
Aline LOUET
Christian BERTELLE
Pascal BOIS
Rachel ALIART LOPES

Secrétaire de séance :

Sabrina GASPARD

Objet :

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n° 3

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le
18 SEP. 2015
et publication ou notification du
24 juillet 2015

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-6, 123-13 et L. 300-2 ;

Vu la délibération n° 8 du 28 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.);

Vu la délibération n° 9 du 25 septembre 2009 approuvant la modification du P.L.U. ;

Vu la délibération n° 22 du 16 décembre 2011 approuvant la modification simplifiée du P.L.U. ;

CONSIDERANT que Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme a présenté l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le P.L.U. ;

CONSIDERANT que les objectifs de la révision sont les suivants :

- Organiser le renouvellement urbain sur les secteurs présentant un enjeu pour le devenir de la commune ;
- Limiter la densification des quartiers déjà fortement urbanisés ;
- Sauvegarder le secteur pavillonnaire ;
- Profiter des opportunités foncières en périphérie de la commune ;
- Produire une offre de logements diversifiée complétant le parcours résidentiel ;
- Mettre en valeur et préserver les identités architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque quartier ;
- Valoriser et qualifier les espaces urbains afin d'organiser un développement économique pertinent et performant dans le respect du principe de mixité fonctionnelle et sociale ;
- Identifier et délimiter les quartiers, îlots et voies dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité, les activités libérales, et l'implantation de locomotives commerciales, et définir les prescriptions de nature à assurer ces objectifs ;
- Conforter nos zones d'activités économiques existantes ;
- Intégrer et accompagner le développement en cours de notre zone de loisirs autour de son complexe cinéma et théâtre ;
- Poursuivre la requalification des entrées de ville ;
- Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique, patrimonial, culturel ou historique et définir le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection ;
- Fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, ainsi qu'aux espaces verts ;
- Organiser l'évolution des équipements publics, de service public et d'intérêt collectif ;
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;

- Lutter contre les modes d'occupation des sols préjudiciables à l'image de la commune, au caractère et à l'identité de ses quartiers ;
- Améliorer l'intégration et les équipements de nos hameaux ;
- Confirmer la vocation du hameau du Mesnil-Saint-Martin sur ses activités économiques et sportives ;
- Confirmer la vocation du hameau d'Amblaincourt sur ses activités culturelles et de loisirs ;
- Faciliter les continuités écologiques : corridor, réservoirs, ...
- Assurer la préservation des espaces verts, des espaces naturels et boisés, mais aussi rechercher les possibilités de les ouvrir au public ;
- Moderniser et clarifier la réglementation des conditions et des possibilités d'affectation et d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal et notamment dans le tissu urbain ;
- Adapter le règlement aux nouveaux textes et objectifs d'ordre législatif et réglementaire ;
- Elaborer des documents annexes au PLU ayant valeur de guide, fixant notamment des préconisations en matière de développement durable, de qualité architecturale et d'insertion paysagère des projets.

Sur le rapport présenté par Monsieur l'Adjoint au Maire, Patrice GOUIN,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ PRESCRIT la révision du PLU sur la totalité du territoire communal conformément aux articles R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- ❖ DECIDE QUE LA CONCERTATION prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques
 - Création d'une page internet dédiée sur le site de la ville et qui sera actualisée après chaque étape d'avancement de la procédure
 - Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme
 - Parutions d'articles dans le journal municipal
 - Une réunion publique

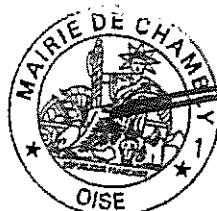
La municipalité se réservant la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

La concertation se déroulant pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal et arrêtera le projet de PLU.
- ❖ SOLLICITE en tant que de besoin et gratuitement la mise à disposition des services extérieurs de l'Etat ainsi que le bénéfice des compensations de dotation, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme.
- ❖ DIT QUE la présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Sous Préfet de Senlis
 - Monsieur le Président du Conseil Régional
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)
Le : 18 SEP. 2015



Le Maire,

David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL/AF/ 2015/55

Chambre de l'Agriculture
A l'attention de Monsieur J.-L. POULAIN
Rue Frère Gagne 40463
60021 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

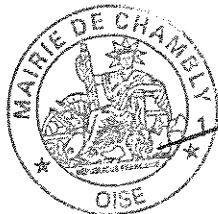
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Le Maire :



David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL /AF/ 2015/54

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
A l'attention de Monsieur Z. LEGENDRE
3, rue Léonard de Vinci PAE du Tilloy BP 10691
60006 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

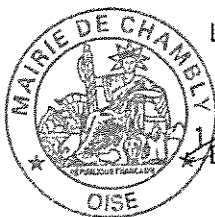
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Le Maire :



David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL /AF/ 2015/52

Communauté de Communes du Pays de Thelle
A l'attention de Monsieur J.-F. MANCEL
7, avenue de l'Europe
60530 NEUILLY-EN-THELLE

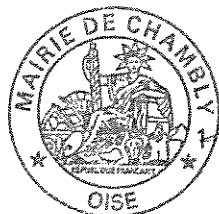
Monsieur le Président, *du J. François*

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,



Le Maire :

David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL /AF/ 2015/51

Conseil Départemental
A l'attention de Monsieur Edouard COURTIAL
1, rue Cambry BP 941
60024 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien respectueusement,



Le Maire :

David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL/AF/ 2015/50

Conseil Régional
A l'attention de Monsieur Claude GEWERC
1 mail Albert 1er
80000 AMIENS

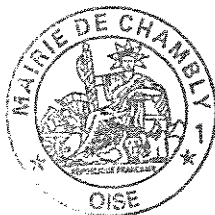
Monsieur le Président, *cha Chambly*

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric Fournier



Le Maire :

David LAZARUS

Chambly, le 12 Oct. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL /AF/ 2015/53

Chambre de Commerce et d'Industrie
A l'attention de Monsieur Ph. ENJOLRAS
Pont de Paris CS 60250
60002 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous



Le Maire :

David LAZARUS